RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

MAIRIE DE BESANÇON



Arrêté du Maire de la Ville de Besançon

Publié le : 17/06/2025

VOI.25.00.A01628

OBJET : Arrêté temporaire de circulation RUE NICOLAS BRUAND

La Maire de la Ville de Besancon.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription

Vu l'arrêté municipal DAG.20.00.A113 du 21 septembre 2020 qui donne délégation à M. Cédric VOIRIN

Vu la demande de l'entreprise SBTC

Considérant que des travaux de réalisation d'un branchement d'eau potable rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 16/06/2025 au 27/06/2025 RUE NICOLAS BRUAND

ARRÊTE

- Article 1 : À compter du 16/06/2025 et jusqu'au 27/06/2025, les prescriptions suivantes s'appliquent RUE NICOLAS BRUAND au droit du N°11B à partir de 08h00 le 07/04 :
 - La circulation est alternée par B15+C18, sur une longueur maximum de 0 mètres,;
 - un fort empiètement sera instauré ;
 - Les piétons seront dirigés sur le trottoir d'en face par la mise en place d'une signalisation réglementaire au niveau des passages protégés existants de part et d'autre du chantier.;
- Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur.

Article 3 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.



Article 4 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés et sur le site internet de la Ville, conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 17 JUIN 2025

Pour la Maire, Par délégation,

Cédric VOIRIN Le Chef du Service Exploitation du Domaine Public